

Audience du 23/10/2024 à 10h30
Cour d'Appel de Paris
RG N°24/11557

A Madame, Monsieur le Président du Pôle 4
10ème chambre de la Cour d'Appel de Paris

CONCLUSIONS DE DESISTEMENT D'INSTANCE D'APPEL N°2

POUR : Madame Nooshkin RAZZAGHI KHAMSI divorcée GALE
de nationalité française
née le 15/01/1960 à Téhéran (Iran)
demeurant 10 avenue Champaubert
75015 PARIS

ayant pour avocat : Maître Xavier de LIPSKI
Avocat au Barreau de Meaux
Demeurant 25 boulevard Jean Rose
77100 Meaux
Qui se constitue sur les présentes et ses suites
E- mail : xde.lipski@yahoo.fr
Toque: 49
Tel : 06 82 35 92 67 Tél 01 60 44 21 34

CONTRE : SOCIÉTÉ AIRBNB FRANCE SARL .au capital de 54.000, 00 €
Inscrite au RCS du greffe du Tribunal de commerce de PARIS
Sous le numéro PARIS B 750885410
dont le siège social est situé au 4 PLACE DE L OPERA 75002 PARIS
pris en la personne de son Gérant domicilié en cette qualité audit siège social

ayant pour avocat : Maitre Thomas ROUHETTE
Avocat au Barreau de Paris Toque K0151
Demeurant 49/51 avenue Georges V 75008 PARIS
Tel : 01 75 75 58 00
E- mail : thomas.rouhette@signaturelitigation.com

PLAISE A MADAME, MONSIEUR LE PRESIDENT

I.RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCEDURE

Suivant une déclaration d'appel du 24 juin 2024, Madame Nooshkin RAZZAGHI KHAMSI divorcée GALE a interjeté appel d'une ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal Judiciaire de Paris en date du 11 juin 2024 . (RG N° 23/00213)

Depuis lors, Madame Nooshkin RAZZAGHI KHAMSI divorcée GALE a révisé sa décision et elle a décidé de procéder à son désistement d'instance de son appel de l'ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal Judiciaire de Paris en date du 11 juin 2024.

Au vu des circonstances de la cause, il est demandé à Madame, Monsieur le Président de constater le désistement d'instance d'appel de Madame Nooshkin RAZZAGHI KHAMSI divorcée GALE.

PAR CES MOTIFS

Vu les articles 400 à 405 du Code de procédure civile

Vu les articles 396 et 397 du Code de procédure civile

Vu les articles 394 et suivants du Code de procédure civile

Vu la déclaration d'appel du 24 juin 2024 et son annexe du 24 juin 2024

Vu la constitution d'appelant

Vu la constitution d'intimé

Il est demandé à Madame, Monsieur le Président de bien vouloir :

DECLARER Madame Nooshkin RAZZAGHI KHAMSI divorcée GALE recevable et bien fondée en ses conclusions de désistement d'instance d'appel

PRONONCER le désistement d'instance d'appel de Madame Nooshkin RAZZAGHI KHAMSI divorcée GALE

PRONONCER l'extinction de l'instance pendante devant la présente juridiction sous le numéro de RG N° 24/ 11557 et prononcer le dessaisissement de la Cour

STATUER ce que de droit sur les dépens

SOUS TOUTES RESERVES

Meaux le 18 octobre 2024

Xavier de LIPSKI

Avocat à la Cour

BORDEREAU DE PIECES COMMUNIQUEES

1- Déclaration d'appel du 24 juin 2024 et annexe du 24 juin 2024

2- Ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal Judiciaire de Paris en date du 11 juin 2024

Meaux le 18 octobre 2024

Xavier de LIPSKI

Avocat à la Cour